ID: 059-215901398-20240405-DEC_THEATRE-AU



DECISION modificative

de création d'une régie de recettes - Scènes Mitoyennes Caudry

Le Maire.

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 :

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2020 autorisant le Maire à créer. supprimer, modifier des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Considérant la suppression du mode d'encaissement en numéraire : Considérant qu'aucun fonds de caisse n'est mis à disposition du régisseur : Considérant la réévaluation du montant de l'encaisse ; Il convient de modifier les articles 5, 10 et 11 ; Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 5 avril 2024;

DECIDE

ARTICLE PREMIER - A compter du 1^{er} janvier 2022, il est institué une régie de recettes auprès de la commune de Caudry, intitulée Régie Scènes Mitoyennes Caudry.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée au Théâtre de Caudry.

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre, aux jours et horaires précisés dans la plaquette culturelle des Scènes Mitoyennes.

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits liés aux spectacles dans le cadre de la programmation culturelle « Scènes Mitoyennes » des communes de Caudry et de Cambrai.

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants:

- 1°: chèque;
- 2°: carte bancaire sur place et en ligne;
- 3°: prélèvement en ligne;
- 4° : chèque culture dans le cadre de la convention signée à cet effet ;
- 5°: tout autre moyen de paiement dès signature de la convention ad hoc
 - elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance issue de la billetterie informatisée.

ARTICLE 6 - sans objet.

VILLE DE CAUDRY

Tél: 03.27.75.70.00 - Fax: 03.27.75.70.01

Place du Général de Gaulle - BP 10199 - 59544 CAUDRY Cedex

http://www.caudry.fr

ARTICLE 7 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DRFIP du Nord.

ARTICLE 8 - Il est créé 3 sous-régies de recettes dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif des sous-régies.

ARTICLE 9 - L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

ARTICLE 10 - sans objet.

ARTICLE 11 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 80 000 €.

ARTICLE 12 - Le régisseur est tenu de verser au comptable assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 11 et tous les mois.

ARTICLE 13 - Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les mois.

ARTICLE 14 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la règlementation en vigueur.

ARTICLE 15 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la règlementation en vigueur.

ARTICLE 16 - Le Maire et le comptable public assignataire de Caudry sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR

TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

0 7 NOV. 2024

Fait à Caudry, le 5 avril 2024.

le 21/10824 Complable 050 QD 46 rue de A.Briand

Le Maire, Conseiller Départemental,

Pour le Maire empêché, La 1ère Adjothte au Maire

Arme Sophie MERY-DUEZ

Frédéric BRICOUT

CEDEX





Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : Caudry |Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC_THEATRE
Objet:	Décision modificative de création d'une régie de
	recettes - Scènes Mitoyennes Caudry
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	059-215901398-20240405-DEC_THEATRE-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	909 o
Nom métier : 059-215901398-20240405-DEC_THEATRE-AU-1-1_0.xml		
Annexe (Fichier de signature électronique)	application/pdf	822.7 Ko
Nom original : doc06516220241107152419.pdf		
Nom métier :		
99 SE-059-215901398-20240405-DEC THEATRE-AU-1-1 1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 novembre 2024 à 15h32min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 novembre 2024 à 15h32min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 novembre 2024 à 15h32min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 novembre 2024 à 15h33min01s	Reçu par le MI le 2024-11-07